

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement délégué (UE) 2022/692 de la Commission du 16 février 2022 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 129 du 3 mai 2022)

Page 4, article 2, deuxième alinéa:

au lieu de: «Il est applicable à partir du 23 novembre 2023.»,

lire: «Il est applicable à partir du 1^{er} décembre 2023.».
